



CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
BAUDIMONT
ARRAS



CODE RNCP : 37561

NIVEAU : Diplôme de niveau 5

CERTIFICATEUR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE : 15/05/2023

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 31/08/2028

CODE NSF : 250

FORMACODE(S) : 35008 - 35047

CODE ROME : M1605

LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37561/>

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un bac général, STI2D ou professionnel du même secteur (niveau 4) ou avec une appétence technique.

Accessible via VAE - <http://www.vae.gouv.fr>

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : Selon les modalités définies par PARCOURSUP'.
Sur dossier puis entretien. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Délais d'accès : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »
(Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le/la jeune sera capable de :

- Conduire des projets techniques pluridisciplinaires
- Travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- S'organiser et de travailler en toute autonomie
- Interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations en mettant à profit ses connaissances scientifiques et technologiques
- Communiquer et de décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)
- Communiquer et argumenter à l'écrit comme à l'oral, y compris en langue étrangère (anglais, ...)

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre ses études en licence (université) ou en école d'ingénieur.

Le titulaire du BTS peut être technicien en bureau d'études, de méthodes, en R&D, en QSE, en service maintenance et travaux neufs, en production, chargé d'affaires.

Il peut donc exercer ses activités dans la plupart des secteurs industriels.

Accès à la licence pro CMER, licence pro CCSI.

VALEUR AJOUTÉE

- Accompagnement, sécurisation des parcours
- Passerelle formation initiale et apprentissage
- Participation aux événements du territoire
- Projets pédagogiques
- Réseau d'anciens élèves

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Théories – pratiques – mises en situation professionnelle – Interventions de professionnels

Cas pratique – mises en situation – exposés – projets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau 5

Epreuves d'examen ponctuelles – épreuves écrites, orales et de mises en situation professionnelle

Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail. (Validation totale ou partielle des blocs de compétences)

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

EQUIVALENCE ET PASSERELLES

Aucune correspondance – pas d'équivalences ou passerelles voir fiche RNCP « liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 6 – Maximum 15

PROGRAMME

- E1 : Culture générale et expression
- E2 : Langue vivante étrangère 1
- E3 : Mathématiques
- E4 : Sciences physiques
- E5 : Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique
- E6 : Vérifications des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique
- E7 : Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise
- E8 : Présentation du rapport de stage (ou rapport d'activité)
- E9 : Mesure et/ou contrôle à caractère industriel

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

ENTREPRISES

Les titulaires du BTS ATI travaillent dans :

- Industries mécanique, électrique, électronique.
- Laboratoire de recherches et développement industriel.
- Industrie chimique et pharmaceutique, agroalimentaire
- Industries de bien d'équipements
- Transports, aéronautiques
- Armement
- BTP
- Métiers de l'environnement

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco / UFA Baudimont :
handicap@cfajeambosco.fr / handicap.cfp@baudimont.com
Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilité@cfajeambosco.fr

DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures en centre échelonnées sur 24 mois
Début de la formation à compter de septembre

TARIFS DE LA FORMATION

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 10 500 €. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.** »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION 2025

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *	Taux d'insertion professionnelle en lien avec le métier *
75 %	5 %	50 %	100 %	100 %

Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action / * NC Non Connue

COORDONNÉES
UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA
developpement@cfajeambosco.fr
SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT
relations-entreprises@baudimont.com



www.hea-baudimont.com
www.ensemble-baudimont.com